



2026

GUIDE DES

# PARENTS



SAINT-HIPPOLYTE

Chers parents,

Comme chaque saison estivale, les jeunes Hippolytoises et Hippolytois ont le bonheur de profiter du merveilleux site qu'offre le parc du Grand-Héron situé au 55, 380<sup>e</sup> Avenue, en bordure du lac de l'Achigan. Votre enfant a la chance de bénéficier d'un site exceptionnel comprenant une aire de baignade avec plusieurs équipements nautiques, un module de jeu aquatique, un vaste terrain de jeu, plusieurs grands pavillons réservés strictement aux jeunes du camp de jour, des modules de jeu, ainsi que des infrastructures sportives et de plein air hors pair.

L'environnement d'exception d'un camp de vacances, mais en camp de jour !

### Un sceau de confiance pour les familles

Le camp de jour les Tortilles de la Municipalité de Saint-Hippolyte est un camp certifié par l'Association des camps du Québec se conformant ainsi à plus de 70 normes définissant les meilleures pratiques à adopter en camp de jour afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience pour les enfants.



Seules les municipalités adhérentes au cadre de référence pour les camps de jour municipaux et visitées par un représentant de l'Association des camps du Québec peuvent être reconnues conformes et afficher le logo officiel. Ce sceau de conformité est une marque de qualité et de crédibilité, toujours dans l'optique d'assurer un encadrement optimal pour les enfants.

### PROGRAMME



#### La certification DAFA : un gage de qualité et de sécurité pour votre enfant

Nous accordons une grande importance à la qualité de l'encadrement offert aux enfants. C'est pourquoi nos moniteurs et monitrices sont titulaires de la certification DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur), une formation nationale reconnue à l'échelle du Québec dans le milieu de l'animation.

Le DAFA est une certification officielle qui vise à préparer les moniteurs à intervenir de façon sécuritaire, éducative et responsable auprès des enfants. Cette formation de 40 heures combine des apprentissages théoriques et pratiques, permettant aux moniteurs de développer des compétences essentielles pour le bon déroulement des activités de camp.

Pour assurer le bon déroulement du camp de jour, il est de votre responsabilité de lire l'entièreté du *Guide des parents* afin de bien vous préparer en vue de cet été bien spécial pour votre enfant!

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



## NOTRE MISSION

Le camp de jour Les Tortilles de la Municipalité de Saint-Hippolyte a comme mission d'offrir aux enfants de 5 à 15 ans un camp de jour accessible et de qualité sur un site enchanteur en bordure du lac de l'Achigan. Le camp de jour les Tortilles s'engage à offrir un lieu sécuritaire afin que les enfants éprouvent du plaisir durant la période estivale.


Plus précisément, le programme de camp de jour vise à :

- ▶ Offrir une programmation d'activités sportives, artistiques et récréatives où le plaisir se combine à l'apprentissage;
- ▶ Offrir un site privilégié ayant un accès à une plage, à des infrastructures intérieures et de l'équipement de plein air digne des camps de vacances;
- ▶ Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite.

## QUOI APPORTER POUR UNE JOURNÉE AU CAMP ?

Voici le contenu du sac à dos et de la boîte à lunch que votre enfant devra apporter tous les jours.

### SAC À DOS

- Liste à cocher
  - Crème solaire
  - Chasse-moustique
  - Chapeau ou casquette
  - Maillot de bain
  - Serviette de plage
  - Sac réutilisable pour rapporter maillot et serviette mouillée
  - Veste de flottaison (au besoin)
  - Espadrilles
  - Vêtement de rechange
  - Auto-injecteur d'adrénaline ou médicaments (au besoin)
- 

### TENUE VESTIMENTAIRE RECOMMANDÉE

Vêtements de sport ou confortable

Espadrilles

Cheveux attachés (afin d'éviter les cas de pédiculose)

### BOITE À LUNCH

- Liste à cocher
- Un repas froid (nous recommandons un bloc réfrigérant dans la boîte à lunch)
- Couvert au besoin (fourchette, couteau, cuillère)
- Deux collations
- Une bouteille d'eau

- ▶ Aucun repas à réchauffer.
- ▶ La collation du matin doit être nutritive, elle peut être constituée de fruits, de légumes, de produits laitiers et substitués.
- ▶ Les enfants ne sont pas autorisés à partager de la nourriture entre eux.
- ▶ Il est strictement INTERDIT de consommer des produits contenant des noix et des arachides en raison des risques d'allergies.

Assurez-vous de bien identifier les items de votre enfant à son nom

## CALENDRIER ET DATE À RETENIR

Semaine	Date	Lieu	Commentaire
Semaine 1	22 juin 2026	Parc du Grand-Héron	Le camp de jour est fermé le mercredi 24 juin.
Semaine 2	29 juin 2026	Parc du Grand-Héron	Le camp de jour est fermé le lundi 29 juin.
Semaine 3	6 juillet 2026	Parc du Grand-Héron	
Semaine 4	13 juillet 2026	Parc du Grand-Héron	
Semaine 5	20 juillet 2026	Parc du Grand-Héron	
Semaine 6	27 juillet 2026	Parc du Grand-Héron	
Semaine 7	3 août 2026	Parc du Grand-Héron	
Semaine 8	10 août 2026	Parc du Grand-Héron	
Semaine 9	17 août 2026	Parc du Grand-Héron	Aucun service de navette disponible.

## JOURNÉE TYPE

7 h à 9 h	Service de garde
9 h à 9 h 30	Accueil, collation et préparation vers l'activité
9 h 30 à 10 h 30	Activité ou animation
10 h 30 à 11 h 30	Activité ou animation
11 h 30 à 12 h 30	Dîner et activité au choix
12 h 30 à 13 h 30	Activité ou animation
13 h 30 à 14 h 30	Baignade à la plage (l'horaire de cette activité varie chaque jour)
14 h 30 à 14 h 45	Collation
14 h 45 à 15 h 45	Activité ou animation
15 h 45 à 16 h	Rassemblement et préparation vers le départ
16 h à 18 h	Service de garde



## PROGRAMMATION ET THÉMATIQUE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Semaine 1 – Safari</b>				
22 juin	23 juin Visite spéciale Éducazoo	24 juin <b>Fermé</b>	25 juin Rally des explorateurs	26 juin Les défis du vendredi
<b>Semaine 2 – Olympiade</b>				
29 juin <b>Fermé</b>	30 juin Visite spéciale FC Boréal	1 juillet <b>GRAND JEU</b> Création de drapeaux	3 juillet Visite spéciale Karaté sportif	4 juillet Olympiade de flash et compagnie
<b>Semaine 3 – Noël des campeurs</b>				
6 juillet Aquafun Junior 9 – 12 ans	7 juillet Jeux gonflables et mini putt	8 juillet Visite spéciale La bibité à sucre Atelier culinaire	9 juillet Visite spéciale Les pompiers <b>GRAND JEU</b> Noël des campeurs	10 juillet Les défis du vendredi
<b>Semaine 4 – Disney</b>				
13 juillet Aquafun Junior 9 à 12 ans	14 juillet Camp de magie	15 juillet Camp de magie	16 juillet Camp de magie	17 juillet Les défis du vendredi
<b>Semaine 5 – Cirque</b>				
20 juillet Aquafun Junior 9 à 12 ans	21 juillet Visite spéciale Club fy	22 juillet Coupe des moniteurs	23 juillet <b>GRAND JEU</b> Cirque	24 juillet
<b>Semaine 6 – Espion</b>				
27 juillet Aquafun Junior 9 à 12 ans	28 juillet Visite spéciale Méga Animation	29 juillet Coupe des moniteurs	30 juillet « Escape Game des Tortilles »	31 juillet
<b>Semaine 7 – Artistique</b>				
3 août Aquafun Junior 9 à 12 ans	4 août Visite spéciale d'un bédéiste	5 août Visite spéciale d'un bédéiste	6 août <b>GRAND JEU</b> Les artistes	7 août Les défis du vendredi
<b>Semaine 8 – Pirates</b>				
10 août	11 août Visite spéciale ACTIVAC	12 août	13 août Construction de radeau	14 août Les défis du vendredi <b>GRANDE FINALE</b>
<b>Semaine 9 – Scientifique</b>				
17 août	18 août Activité « Slime »	19 août Activité construction de pont	20 août Activité mousse d'éléphant	21 août

\* **Journées costumées** : Les journées costumées ne vous obligent en rien, elles sont planifiées pour mousser la programmation. On ne vous demande pas de faire des achats, seulement de respecter les thèmes au mieux de votre capacité.

# PROCÉDURE ARRIVÉE-DÉPART

## ARRIVÉE

- ▶ Stationnez votre véhicule dans l'un des stationnements du parc et dirigez-vous vers le camp à pied avec votre enfant;
- ▶ Votre véhicule ne doit en aucun cas empêcher les autres voitures de circuler;
- ▶ Annoncez l'arrivée de votre enfant au chef animateur se trouvant à l'accueil. Celui-ci prendra la présence de votre enfant;
- ▶ Vous n'avez pas à signer de feuille de présence. Le chef animateur est responsable de signer la feuille;
- ▶ Une fois la présence prise, votre enfant pourra rejoindre son groupe.

**IMPORTANT :** Tous les parents doivent se présenter à l'accueil à pied et confirmer la présence de leur enfant auprès du responsable à l'accueil.

## DÉPART

- ▶ Stationnez votre véhicule dans l'un des stationnements du parc et dirigez-vous vers le camp à pied;
- ▶ Votre véhicule ne doit en aucun cas empêcher les autres voitures de circuler;
- ▶ Le chef animateur à l'accueil vous demandera le nom de votre enfant, ainsi que votre CODE DE DÉPART \*;
- ▶ Après la validation du code, le chef animateur avertira l'animateur du départ de votre enfant et celui-ci pourra récupérer ses effets personnels et quitter avec vous;
- ▶ Vous n'avez pas à signer de feuille de départ. Le chef animateur est responsable de signer la feuille de départ.

## NOTEZ BIEN QUE...

Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant en dehors des heures de service de garde (entre 9 h et 16 h), vous devez en informer le responsable à l'accueil la veille ou communiquer avec le responsable du camp de jour par courriel au [tortilles@saint-hippolyte.ca](mailto:tortilles@saint-hippolyte.ca) ou par téléphone au 450 563-2505, poste 2250.

Si un autre parent ou membre de votre famille doit venir chercher votre enfant, il est préférable de nous en aviser et de lui transmettre votre CODE DE DÉPART\* sans quoi il ne pourra pas quitter avec votre enfant.

\* Voir procédure *Code de départ* à la page suivante.



## CODE DE DÉPART

Vous devrez choisir un code de départ que vous inscrirez dans la fiche santé de votre enfant lors de son inscription au camp de jour. Ce code peut être une date, un mot, un nom, etc. Ce code sera exigé tous les jours, lors du départ de l'enfant. Le parent s'engage à ne pas divulguer le code de départ à quiconque sauf aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Idéalement, ce code ne doit pas être connu de l'enfant. Cette procédure sert de validation pour faciliter la gestion et accroître la sécurité.

\* Si un autre parent ou membre de votre famille doit venir chercher votre enfant, il est important de nous aviser et de lui transmettre votre code de départ sans quoi il ne pourra pas quitter avec votre enfant.

## SERVICE DE GARDE

Pour bénéficier de ce service, les parents doivent avoir préalablement inscrit leur enfant.

### HORAIRE

Du lundi au vendredi : 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

### RETARD

En cas de départ tardif, des frais de 15 \$ par tranche de 15 minutes seront réclamés après 18 h. Les frais seront applicables dès la première minute, sans exception et vous serez facturés à même votre compte Sports Plus.

## NAVETTE

Pour bénéficier de ce service, les parents doivent avoir préalablement inscrit leur enfant. Le départ et le retour de la navette se font au parc Aimé-Maillé (871, chemin des hauteurs). Il n'y a aucun moniteur lors du départ de la navette, vous devez accompagner votre enfant jusqu'au départ de la navette. Pour le retour, un moniteur sera présent et vous demandera le CODE DE DÉPART avant que votre enfant puisse quitter. Notez qu'il n'y a pas de navette à la semaine 9.

Départ : 7 h et 8 h | Retour : 17 h

Le moniteur désigné à la navette sera sur place jusqu'à 17 h 30. Après quoi, en cas d'arrivée tardive, des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes seront réclamés. Les frais seront applicables dès la première minute, sans exception et ils vous seront facturés à même votre compte Sports Plus.

## ABSENCE ET RETARD

- ▶ Si votre enfant est en retard ou si celui-ci quitte avant la fin de la journée du camp de jour, nous vous prions d'en informer, la veille, le chef-moniteur à l'accueil ou le responsable du camp de jour;
- ▶ Veuillez prendre note que vous n'avez pas besoin de nous aviser de l'absence de votre enfant;
- ▶ Les journées d'absence de votre enfant ne sont pas remboursables.

## OBJETS PERDUS

- ▶ Les objets perdus devront être récupérés avant la fin du camp de jour, à défaut de quoi ils seront remis à un organisme communautaire de la région;
- ▶ Nous vous conseillons fortement d'identifier tous les objets et vêtements de votre enfant afin d'éviter les pertes.

La Municipalité de Saint-Hippolyte n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

## FICHE SANTÉ

Il est de votre responsabilité de remplir adéquatement la fiche santé de votre enfant lors de l'inscription. Vous pouvez retourner modifier cette fiche à tout moment en vous connectant à votre compte Sports Plus. Cependant, puisque l'équipe de coordination ne reçoit aucune notification par rapport aux modifications, vous devez, sans exception, aviser le responsable du camp des changements apportés en personne ou par courriel à [tortilles@saint-hippolyte.ca](mailto:tortilles@saint-hippolyte.ca).

### MÉDICAMENT

Si votre enfant a besoin de prendre un médicament durant la journée, vous devrez remplir un formulaire autorisant le camp de jour à conserver et à distribuer le médicament.

Ce formulaire contient l'ensemble des procédures et vous sera remis si vous avez coché « oui » dans la fiche santé de votre enfant.

### ENFANT MALADE OU BLESSÉ

Si un responsable vous appelle, vous devrez venir chercher votre enfant au camp de jour le plus rapidement possible.

### ÉPIPEN

Si votre enfant a besoin d'un auto-injecteur (Épipen, Allerject), il doit l'avoir en sa possession EN TOUT TEMPS au camp de jour.

Assurez-vous qu'il puisse le porter sur lui à l'aide d'un petit sac attaché à la taille. Prenez note que si votre enfant a oublié son auto-injecteur, il sera invité à retourner à la maison dans le but d'assurer sa sécurité.

### POUX

Tout enfant chez qui on détectera des poux sera invité à retourner à la maison et il ne pourra revenir au camp qu'après avoir reçu un traitement et seulement lorsque la situation sera entièrement rétablie.

La Municipalité de Saint-Hippolyte ne se porte pas responsable des risques inhérents pouvant survenir au camp de jour.



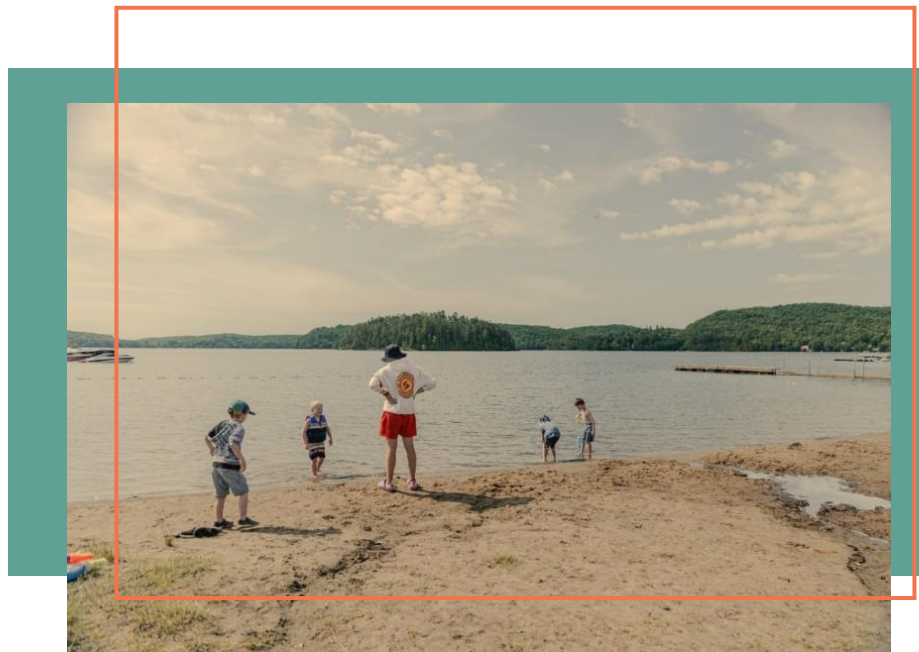
## POLITIQUE DE VALORISATION DES SAINES HABITUDES DE VIE

Notre équipe souhaite créer un environnement favorable à l'acquisition de saines habitudes de vie, et par le fait même, à mettre en place des conditions optimales à l'adoption de comportement alimentaire meilleur pour la santé et à avoir un mode de vie physiquement plus actif.

Ainsi, dans notre camp de jour, les plaisirs des saines habitudes de vie se découvrent à travers les cinq orientations visées par la politique.

ORIENTATIONS	MOYENS
Saine alimentation	Faire la promotion d'une saine alimentation à travers différents moyens; Valoriser les collations saines et nutritives; Favoriser le développement des compétences alimentaires et culinaires.
Mode de vie physiquement actif	Offrir un minimum de 60 minutes d'activité physique par jour; Offrir des activités qui tiennent compte des intérêts variés des jeunes et adaptées à leurs capacités; Aménager et animer les aires intérieures et extérieures pour optimiser les occasions d'être actif physiquement (ex. : matériel mis à la disposition, etc.).
Hydratation	Fournir aux jeunes plusieurs moments pour s'hydrater pendant la journée; Promouvoir l'eau comme étant le meilleur breuvage qui soit.
Image corporelle	Valoriser chaque jeune comme étant unique et doté de belles qualités.
Environnement favorable	Offrir un site avec des installations sportives et de plein air de qualité et accessible. Offrir un temps calme et assis pour dîner.

Consultez l'ensemble de la politique en ligne sur le site Internet de la municipalité dans l'onglet *camp de jour* sous la rubrique *documents*.



## CODE DE VIE

### ENGAGEMENT DE L'ENFANT

- ▶ L'enfant est respectueux, dans ses paroles et ses gestes, face aux autres enfants et aux moniteurs qu'il côtoie tous les jours ;
- ▶ La Municipalité de Saint-Hippolyte applique une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à l'intimidation et à la violence. Les mesures disciplinaires expliquées ci-dessous s'appliqueront selon le cas.
- ▶ L'enfant est respectueux de son environnement et du matériel mis à sa disposition en tout temps ;
- ▶ L'enfant s'engage à écouter les directives des moniteurs et à les respecter en tout temps ;
- ▶ L'enfant s'engage à participer aux activités proposées ;
- ▶ L'enfant s'engage à laisser à la maison tous les jouets, jeux électroniques ou objets précieux. Ils sont interdits au camp de jour.

### ENGAGEMENT DU PARENT

- ▶ Le parent s'engage à accompagner son enfant sur le site du camp afin de s'assurer de sa présence et de transmettre le code de départ adéquat qui confirme son départ en fin de journée;
- ▶ Le parent s'engage à ne pas divulguer le code de départ à quiconque excepté aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Idéalement, ce code ne doit pas être connu de l'enfant;
- ▶ Le parent s'engage à fournir à son enfant le matériel requis dans le *Guide des parents*, et ce, tous les jours. À noter que du matériel différent peut être requis lors de certaines activités.
- ▶ Le parent s'engage à payer les sommes applicables pour tout retard sur l'horaire de garde;
- ▶ Les parents ont l'obligation d'acquitter les frais auprès du Service des loisirs dès la réception de la facture;
- ▶ Le parent s'engage à aviser la Municipalité de Saint-Hippolyte de tout changement sur l'état de santé de son enfant ou tout autre renseignement pertinent pour assurer son bien-être.
- ▶ Le parent déclare avoir pris connaissance du Code de vie, y adhérer et s'engage à en respecter les dispositions. Il reconnaît également sa responsabilité quant à l'application des mesures disciplinaires prévues par la politique en vigueur concernant son enfant.



## POLITIQUE DE MESURES DISCIPLINAIRES

La Municipalité de Saint-Hippolyte applique une politique de tolérance zéro face à la violence et aux comportements inappropriés. Si un tel comportement survient, les mesures disciplinaires qui suivent seront appliquées. Selon la gravité et la répétition du comportement, l'équipe de direction du camp de jour se réserve le droit d'appliquer la mesure disciplinaire qu'elle juge appropriée.

L'animateur devra préalablement avoir averti verbalement à plusieurs reprises l'enfant, l'avoir retiré temporairement d'une activité ou entrepris toutes autres démarches avant d'entreprendre la rédaction d'un avis écrit :

- ▶ À la suite de plusieurs avertissements sur un comportement allant à l'encontre des règles du camp et ne présentant aucun changement face à ce comportement, un **AVIS JAUNE** sera donné à l'enfant;
- ▶ Si le comportement allant à l'encontre des règles du camp persiste toujours et que l'enfant ne démontre pas un changement flagrant de son comportement, un **AVIS ORANGE** lui sera remis. L'émission d'un avis orange peut être suivie d'une suspension à la discrétion du responsable selon la gravité du comportement fautif.
- ▶ Si après ces étapes le comportement reste le même, un **AVIS ROUGE** sera remis à l'enfant. Généralement, l'émission d'un avis rouge est suivie de l'expulsion de l'enfant selon les modalités du responsable du camp.

Un avis contient une description de la situation problématique, des pistes de solution pour améliorer ladite situation ainsi qu'une description de la réaction de l'enfant face à la situation. L'avis écrit vous sera remis et le responsable du camp de jour vous expliquera en personne ou par téléphone tous les détails.

**Suspension d'une journée** : Un membre de l'équipe de direction du camp de jour suspend l'enfant du camp de jour pour une journée sélectionnée par l'équipe de direction du camp de jour. Le parent sera avisé de façon verbale et un avis écrit sera remis par un membre de l'équipe de direction du camp de jour. Si la situation ou le comportement survient encore, l'enfant sera expulsé du camp de jour. À noter que la journée de suspension n'est pas remboursable ;

**Expulsion** : Un membre de l'équipe de direction du camp de jour expulse l'enfant du camp de jour pour le reste de la semaine ou le reste de l'été. Le parent est avisé verbalement et par écrit. Le parent se verra rembourser les journées restantes de la semaine, des frais administratifs s'appliquent.

En cas de violence verbale, physique ou si l'enfant ne respecte pas les consignes, ce dernier sera immédiatement expulsé du camp sans avis ni délai et sans recours contre la Municipalité de Saint-Hippolyte. Une tolérance sera très limitée pour les jeunes qui ne respectent pas les consignes. Nous n'acceptons aucun comportement qui met la sécurité des autres enfants et du personnel en danger (ex : crache, se sauve, se mélange aux autres groupes, incite à la violence, vandalise, etc.).

## POLITIQUE DE PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés pour l'inscription au camp de jour sont en argent comptant, débit et carte de crédit.

Vous pouvez vous inscrire de trois façons :

- ▶ En ligne via le site de la Municipalité de Saint-Hippolyte
- ▶ Par téléphone au 450 563-2505 #2231
- ▶ En personne au Centre des loisirs et de la vie communautaire

Pour les inscriptions en ligne et par téléphone, seule la carte de crédit est acceptée. Pour les inscriptions en personne, les trois modes de paiement sont acceptés.

Le paiement par carte de crédit peut être fait en un ou deux versements de la façon suivante :

Un versement : totalité du coût de l'inscription prélevée le jour de l'inscription;

Deux versements : le premier 50 % du coût de l'inscription prélevé le jour de l'inscription et le second 50 % du coût de l'inscription prélevé automatiquement sur la carte à la date convenue par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : [loisirs@saint-hippolyte.ca](mailto:loisirs@saint-hippolyte.ca)

Avant le 15 juin, les frais d'inscription au camp de jour sont remboursés en totalité moins des frais d'annulation de 15 % du montant total annulé.

À partir du 15 juin, les frais d'inscription ne sont pas remboursés. Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (preuve à l'appui), la Municipalité de Saint-Hippolyte remboursera la totalité des frais d'inscription, moins les frais d'annulation de 15 % du montant total annulé. Si les activités sont commencées, le remboursement se fait au prorata des jours écoulés.

L'enfant inscrit qui fait l'objet d'une suspension n'a droit à aucun remboursement pour la période pour laquelle il est suspendu. L'enfant inscrit qui fait l'objet d'une expulsion sera remboursé pour les semaines complètes non utilisées.

En tant que parent ou tuteur de l'enfant inscrit, vous devez prendre connaissance de la politique de remboursement, des autorisations et des mesures disciplinaires applicables en cas de non-respect du code de vie et de vous engager à les faire respecter.

### ABSENCE

Les journées d'absence de votre enfant ne sont pas remboursables.

## COMMUNICATION ET COORDONNÉES

Responsable du camp de jour

Téléphone : 450 563-2505, POSTE 2250

Courriel : [TORTILLES@SAINT-HIPPOLYTE.CA](mailto:TORTILLES@SAINT-HIPPOLYTE.CA)

